

Affaires autochtones

Rapport annuel
2014–2015

Affaires autochtones
Rapport annuel 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1- 4605-0923-4 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1- 4605-0924-1 (PDF : version française)

ISSN 1496-6220 (édition imprimée bilingue)
ISSN 1496-6247 (PDF : version française)

10480 | novembre 2015 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Dr Edward Joseph Doherty
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable D^r Edward Joseph Doherty
Ministre responsable des Affaires autochtones

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice financier de 2014-2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Patrick Francis
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement.	6
Survol des activités du Ministère.	10
Vue d'ensemble de la Division et faits saillants	11
Information financière	14
Résumé des activités de recrutement.	15
Résumé des projets de loi et des activités législatives	16
Résumé des activités liées aux langues officielles	16
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	17
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	17
Annexe	18
Soutien financier des Premières Nations	22
Ententes des Premières Nations	23
Projets spéciaux	26
Carte des Premières Nations Malécites et Mi'kmaq	28

Message du ministre

En tant que ministre nouvellement élu du ministère des Affaires autochtones, je suis fier du lien favorable que notre gouvernement est en train de tisser avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick compte 15 collectivités des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik (Malécites) distinctes et diversifiées. J'ai eu l'occasion de visiter bon nombre de ces collectivités et le plaisir de faire la rencontre de chefs autochtones de partout en province. Nous avons engagé un dialogue favorable et productif et nous avons discuté de questions d'intérêt mutuel. La communication directe est le meilleur moyen d'insuffler un nouvel esprit de collaboration avec les Premières Nations et de trouver la voie à suivre pour notre province. Je veux collaborer avec les chefs afin de cibler des occasions de partenariat, de négociation et de collaboration. En tant que gouvernement, nous allons continuer de renforcer nos liens avec les Premières Nations grâce au partenariat et au respect mutuel.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, notre gouvernement a accordé une aide financière afin d'offrir un programme de formation aux Premières Nations par l'intermédiaire du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). L'objectif consistait à prodiguer un enseignement portant sur le secteur minier aux élèves et à les préparer à travailler à la mine Trevali près de Bathurst après l'obtention de leur diplôme. J'ai pris part à la cérémonie de remise des diplômes organisée à l'intention des élèves des Premières Nations qui ont suivi ce programme de formation. Tous ces diplômés travaillent maintenant à la mine Caribou de la société minière Trevali.

Il est important de souligner cette initiative qui illustre merveilleusement bien les rapports privilégiés qu'entretiennent l'industrie, les Premières Nations et notre gouvernement. Mes collègues et moi-même allons continuer d'être à l'affût de ces occasions et d'en faire la promotion le plus possible.

Je suis plus que ravi à l'idée de consolider ces liens et de travailler avec les Premières Nations pour faire avancer notre province.

A blue ink signature of Edward Joseph Doherty, written in a cursive style.

L'honorable Dr Edward Joseph Doherty
Ministre responsable des Affaires autochtones

Message du sous-ministre

Au nom du personnel du Secrétariat des affaires autochtones, je suis ravi de vous présenter le rapport annuel 2014-2015. Il fait état des progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année ainsi que de nos objectifs et de nos priorités pour l'avenir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit sa participation active au sein du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA). Le GTAA est un comité formé d'organisations autochtones provinciales, territoriales et nationales qui aborde les questions touchant les peuples autochtones du Canada. À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick agit à titre de coresponsable de deux comités chargés du développement économique et du logement. Nous siégeons également, à titre de membres, à de nombreux autres comités. Tout en œuvrant au sein de ces derniers, le Secrétariat des affaires autochtones collabore étroitement avec les administrations provinciales et territoriales afin de soutenir les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble du Canada.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de faire de la prévention de la violence envers les femmes et les filles autochtones une priorité. L'équipe de travail interministérielle sur la violence envers les femmes et les filles autochtones déploie un effort concerté afin de veiller à ce que le Nouveau-Brunswick, en collaboration avec les chefs des Premières Nations et les organismes locaux, élaborent un plan propre à la province afin de traiter cette problématique. En février 2015, le Nouveau-Brunswick a participé à la table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. La Direction de l'égalité des femmes nous guidera afin de cerner les enjeux et de trouver des solutions pour améliorer la situation des femmes autochtones vivant dans la province.

Le Secrétariat des affaires autochtones collabore étroitement avec les ministères gouvernementaux afin de faire avancer les priorités des collectivités des Premières Nations dans la province. Au cours de la dernière année financière, nous avons principalement porté nos efforts sur l'éducation et le logement des Premières Nations, les enfants autochtones pris en charge, les femmes autochtones et le développement économique. Nous continuerons de nous concentrer sur ces questions importantes.

En conclusion, l'année dernière a été des plus favorables et productives pour le Secrétariat des affaires autochtones. Je suis fier du travail accompli par le personnel et j'ai hâte de voir ce que la prochaine année financière nous réserve. J'espère que vous trouverez ce rapport annuel instructif.



Patrick Francis
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

- **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
- **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
- **Le meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
- **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Secrétariat des affaires autochtones a concrétisé ces priorités stratégiques comme suit :

Grâce au Programme de subventions du Secrétariat des affaires autochtones, qui accorde des fonds aux collectivités et membres des Premières Nations ainsi qu'aux organismes autochtones pour les projets et les initiatives sans but lucratif et à petite échelle de nature sociale, culturelle et éducative, le Secrétariat a approuvé 26 subventions allant de 250 \$ à 5 000 \$ afin d'appuyer différentes activités culturelles et sociales, comme des pow-wow et des célébrations de la Journée nationale des Autochtones ainsi que des activités éducatives, comme le Camp scientifique national pour les Autochtones.



En février 2015, le Secrétariat a dirigé, à Ottawa, une délégation de représentants du Nouveau-Brunswick, laquelle était composée de chefs autochtones, de défenseurs des droits de la femme et de représentants gouvernementaux, pour participer à une table ronde nationale sur la violence envers les femmes et les filles autochtones, laquelle émanait d'un engagement pris en août 2014 par les organisations autochtones nationales et les premiers ministres de se pencher précisément sur l'atteinte de résultats ciblés visant à prévenir et à enrayer la violence envers les femmes et les filles autochtones.



De concert avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le Secrétariat a investi une somme de 136 000 \$ dans deux programmes de formation destinés à 23 Autochtones à la mine Caribou de la Société minière Traveli près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick.



Le Secrétariat s'est réuni avec les quinze chefs des Premières Nations et leurs représentants de partout dans la province afin de cibler des possibilités dans les secteurs du partenariat, de la négociation et de la collaboration afin d'atteindre l'objectif du GNB de créer des emplois, de redresser les finances publiques et de soutenir les familles du Nouveau-Brunswick.



Le Secrétariat a continué de travailler de bonne foi, de gouvernement à gouvernement, avec les collectivités des Premières Nations afin de résoudre les problèmes relevés dans le cadre du processus bilatéral.



En collaboration avec la Société de développement régional, le Secrétariat a accordé une contribution financière de 40 000 \$ à la Première Nation d'Elsipogtog pour des rénovations au Centre de loisirs Chief Young Eagle, lequel apporte de nombreux avantages à l'ensemble de la région.



Le Secrétariat a accordé à la Première Nation de Tobique une somme de 2 000 \$ pour la création d'un nouveau centre communautaire.



Le Secrétariat a accordé au North Shore Micmac District Council une somme de 7 500 \$ pour son initiative sur la chasse aux phoques, laquelle pourrait obtenir environ 600 000 \$ en financement fédéral.



Le Secrétariat a accordé à la Première Nation de Buctouche une somme de 10 000 \$ pour une initiative de développement économique.



Le Secrétariat a accordé aux Premières Nations de Woodstock et d'Esgenoôpetitj un soutien financier pour les aider dans la gestion de crises.



En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le Secrétariat a favorisé la création de liens entre Oxford Frozen Foods et la Première Nation d'Esenoôpetitij.

Mesures de rendement

Les mesures de rendement ne tiennent pas compte de l'ensemble des activités quotidiennes du Secrétariat, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration. Le tableau ci-dessous résume les mesures de rendement du Secrétariat des affaires autochtones pour 2014-2015.

Plus d'emplois	Mesures
Soutien à l'emploi des Autochtones	Ratio d'emplois actuels par rapport au nombre de diplômés qui ont suivi le cours sur le secteur minier destiné aux Autochtones
Responsabilité financière	Mesures
Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses	Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget
Gouvernement intelligent	Mesures
Orienter le financement en fonction des priorités	Argent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutien à l'emploi des Autochtones.

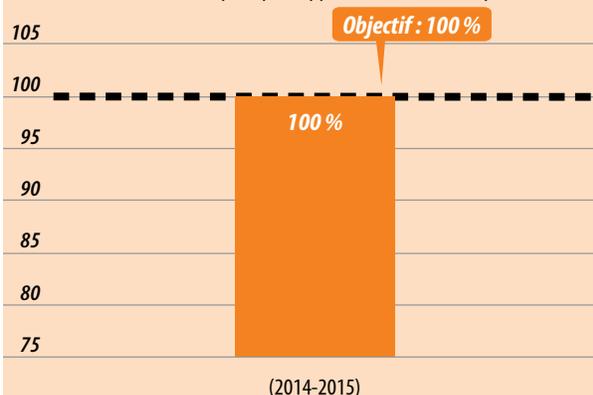
Mesure

Ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre de diplômés.

Description de la mesure

Cette mesure indique le pourcentage de diplômés qui ont décroché un emploi.

Ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre de diplômés (%)



Rendement général

De concert avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, le Secrétariat a investi une somme de 136 000 \$ dans deux programmes de formation dans le secteur minier offerts au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), campus de Bathurst, en association avec la mine Caribou de la société minière Traveli et à l'intention de 23 Autochtones. Ces 23 diplômés occupent maintenant un emploi à la mine, située près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

Raison d'être de cette mesure?

L'investissement dans l'emploi et la création d'emplois au sein des Premières Nations constitue une priorité essentielle du gouvernement.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le GNB a investi 136 000 \$ dans deux programmes de formation dans le secteur minier pour 23 Autochtones au CCNB, campus de Bathurst.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses.

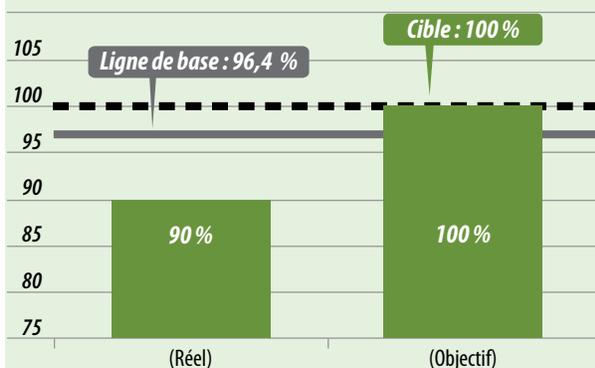
Mesure

Ratio des dépenses réelles du Secrétariat des affaires autochtones par rapport aux dépenses prévues au budget.

Description de la mesure

Le ratio mesure si le Secrétariat a dépassé son budget ou s'il a enregistré un excédent. En cas de dépassement budgétaire, le ratio se situe au-delà des 100 %; en cas d'excédent, le ratio se situe au-deçà des 100 %.

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues



Rendement général

Le budget 2014-2015 du Secrétariat a été établi à 1 395 000 \$. Grâce à une surveillance étroite des dépenses, le Secrétariat a bouclé l'année financière avec un excédent de 10 %, soit 139 419 \$.

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Secrétariat à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le Secrétariat doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Secrétariat a réalisé le projet suivant :

Surveillance continue des dépenses.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

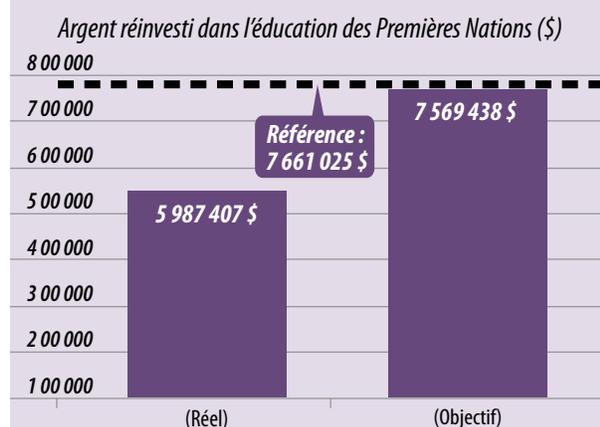
Orienter le financement en fonction des priorités.

Mesure

Argent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations.

Description de la mesure

Montant pour droits de scolarité réinvesti pour appuyer la prestation des programmes et des services visant à améliorer l'expérience éducative des élèves des Premières Nations. Ce montant est calculé ainsi : nombre d'élèves des Premières Nations dans les écoles publiques multiplié par le coût des droits de scolarité par élève, divisé par deux. ($1\,405 \times 10\,775 \text{ \$} / 2 =$ montant pour droits de scolarité réinvesti)



Rendement général

En 2014-2015, le Secrétariat des affaires autochtones, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a négocié plusieurs prolongations des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations. Ces prolongations ont permis de continuer à réinvestir des fonds dans l'éducation des Premières Nations. On n'a pas atteint l'objectif, car les paiements de certaines bandes ont été reportés en raison des délais de la signature des prolongations des ententes et parce qu'une bande n'avait pas encore signé la prolongation de ladite entente. (Pour de plus amples renseignements, consulter le tableau 9 à l'annexe A.)

Raison d'être de cette mesure?

L'éducation des Premières Nations constitue une priorité essentielle du gouvernement. Tous les partenaires conviennent qu'il faut combler l'écart dans les résultats éducationnels qui subsiste dans les écoles publiques entre les élèves des Premières Nations et leurs pairs non autochtones. Les objectifs consistent à offrir une éducation de qualité afin d'améliorer les possibilités pour les apprenants des Premières Nations et à veiller à ce que le gouvernement fédéral continue à fournir un financement adéquat des droits de scolarité et des ressources appropriées afin de favoriser les innovations et les initiatives en éducation.

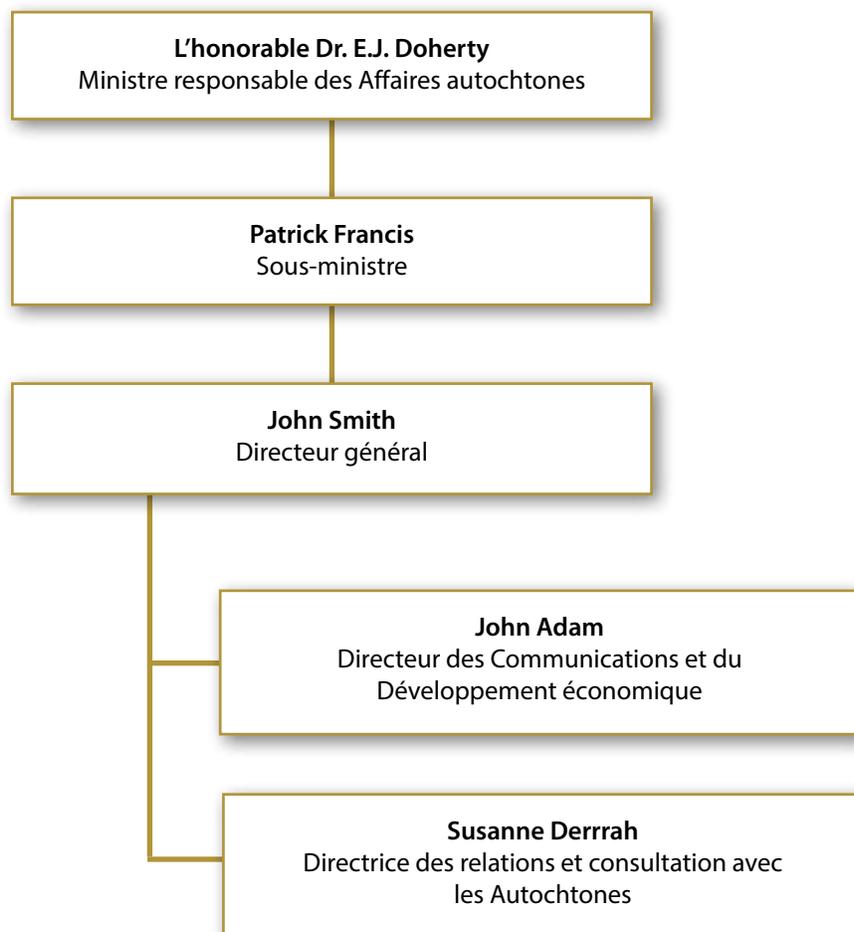
Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Des prolongations d'ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations ont été négociées avec l'ensemble des collectivités des Premières Nations afin de combler l'écart de réussite qui sépare les élèves des Premières Nations et les élèves non autochtones.

Survol des activités du Ministère

Le Secrétariat des affaires autochtones est une division du Bureau du Conseil exécutif. Sa mission consiste à guider le Nouveau-Brunswick pour l'aider à créer de solides liens avec les Premières Nations grâce à la compréhension et au respect mutuels.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la Division et faits saillants

Direction des communications et du développement économique

Aperçu

La Direction des communications et du développement économique prête conseils et orientation relativement aux projets et aux initiatives menés dans les principaux secteurs de résultats relatifs à l'éducation, au développement économique et au développement social.

La Direction a les responsabilités suivantes :

- élaborer des stratégies de communication;
- surveiller et analyser la couverture médiatique;
- gérer les relations avec les médias;
- négocier et gérer les ententes et les projets;
- diriger le processus bilatéral et tripartite;
- favoriser les relations et les partenariats de travail avec les collectivités et les organisations autochtones;
- faire la promotion du développement social et économique afin d'accroître l'autonomie des collectivités des Premières Nations.

Faits saillants

- La Direction des communications et du développement économique a dirigé les tribunes de plusieurs organisations autochtones nationales/provinciales/territoriales (enfants autochtones pris en charge, développement économique, logement).

La Direction fait toujours partie du Groupe de travail sur les affaires autochtones et joue un rôle central au sein de celui-ci en partageant la présidence du sous-comité du développement économique avec le Ralliement national des Métis (RNM) et celle du sous-comité d'habitation avec le Congrès des Peuples Autochtones (CPA). Les ministères provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ont continué à travailler ensemble en vue d'améliorer le mieux-être général des Premières Nations, des Inuits et des Métis de tout le Canada. En août 2014, les premiers ministres du Canada ont discuté du grand nombre disproportionné d'enfants autochtones pris en charge par les services sociaux partout au pays et des nombreux facteurs socioéconomiques complexes qui sous-tendent cette situation. Lors d'une réunion avec des chefs autochtones nationaux,

les premiers ministres ont discuté de la nécessité d'adopter une approche plus coordonnée afin de régler la question du nombre élevé d'enfants pris en charge dans l'ensemble du pays, ont réitéré leur engagement individuel de travailler avec leur collectivité autochtone locale respective pour trouver des solutions sur mesure et ont reconnu la nécessité, pour les gouvernements et les collectivités autochtones, de collaborer étroitement afin de se pencher sur cet enjeu pancanadien.

Le 12 décembre 2014, lors de la toute première réunion du groupe de travail provincial/territorial sur l'amélioration des perspectives d'avenir des enfants autochtones pris en charge par les services sociaux (Groupe de travail sur le bien-être des enfants autochtones), les ministres ont examiné l'orientation donnée par les premiers ministres et ont discuté de la portée du travail à accomplir. Les ministres ont convenu de ce qui suit :

Le Rapport d'étape de juillet 2015 pour les premiers ministres s'articulait autour de trois secteurs prioritaires :

1) Intervention et prévention précoces : les stratégies et programmes de prévention et d'intervention précoces qui améliorent les mesures de soutien (y compris l'intervention éducative auprès de la petite enfance) offertes aux familles autochtones.

2) Appui au système de bien-être à l'enfance : modernisation des outils, de la formation et des normes pour mieux soutenir les effectifs des services d'aide à l'enfance en diminuant le nombre d'enfants autochtones pris en charge et en améliorant le sort des enfants autochtones.

3) Principales causes : élaboration de stratégies et de solutions permettant de résoudre les questions sociales et économiques qui affectent de façon disproportionnée les familles et les collectivités autochtones et qui constituent les principales causes de la violence et de la négligence.

- Le 27 février 2015, la Direction a dirigé, à Ottawa, une délégation néo-brunswickoise composée de chefs autochtones, de défenseurs des droits de la femme et de représentants gouvernementaux, pour participer à une table ronde nationale sur la violence envers les femmes et les filles autochtones laquelle émanait d'un engagement pris en août 2014 par les organisations autochtones nationales (OAN) et les premiers ministres afin de se pencher précisément

sur l'atteinte de résultats ciblés visant à prévenir et à enrayer la violence envers les femmes et les filles autochtones. Cette activité a favorisé la discussion et la collaboration pour tenter de remédier au problème des femmes autochtones disparues ou assassinées et de réduire de façon générale la violence envers les femmes et les filles autochtones. La violence envers les femmes et les filles autochtones a des répercussions sur les collectivités autochtones et les familles partout au Nouveau-Brunswick. Le GNB est ravi d'avoir pu travailler à instaurer les conditions visant à améliorer la qualité de vie des femmes et des filles autochtones au Nouveau-Brunswick et dans les autres régions du pays.

- La Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale a été annoncée en 2011 et la majeure partie du contrat a été attribuée à Irving Shipbuilding, à Halifax. Le Secrétariat, qui a décelé une occasion pour les entreprises et les travailleurs spécialisés autochtones de participer à cette stratégie, a joué un rôle essentiel dans l'obtention d'environ 225 000 \$ du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'initiative de projets spéciaux pour la préparation d'un plan d'action visant à exploiter au maximum les avantages qui découleront de ce projet lorsque la construction commencera en 2015. Le projet vise à déterminer quelles entreprises autochtones sont prêtes à participer à la chaîne d'approvisionnement nécessaire à la construction de navires, tout en déterminant quels métiers seront les plus demandés durant les 20 années sur lesquelles s'échelonne la stratégie d'approvisionnement. La Direction a mis sur pied des consultations prébudgétaires à l'intention des parties prenantes et du public dans huit lieux d'un coin à l'autre de la province.
- Le Secrétariat, en collaboration avec la Société de développement régional, a accordé une contribution financière de 40 000 \$ à la Première Nation d'Elsipogtog pour entreprendre des rénovations au Centre de loisirs Chief Young Eagle, lequel apporte de nombreux avantages à l'ensemble de la région.
- Le Secrétariat a accordé aux Premières Nations de Woodstock et d'Esgenoôpetitj du financement pour les aider dans la gestion de crise.
- Le Secrétariat a accordé au Conseil des Micmacs du district de la Rive nord une somme de 7 500 \$ pour financer son initiative sur la chasse aux phoques, laquelle pourrait obtenir environ 600 000 \$ en financement fédéral.
- Le Secrétariat, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a négocié plusieurs prolongations d'ententes relatives aux programmes et aux services

éducatifs améliorés pour les Premières Nations. Ces prolongations ont permis de continuer à réinvestir des fonds dans l'éducation des Premières Nations.

Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones

Aperçu

La Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones fournit une expertise dans les domaines de la consultation et de la négociation stratégique.

La Direction a les responsabilités suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures;
- entretenir un dialogue permanent et productif entre le gouvernement et les Premières Nations;
- favoriser des relations fondées sur la bonne foi, l'équité, la transparence, l'ouverture, la confiance et le respect;
- mener une approche gouvernementale coordonnée à l'égard d'une vaste gamme de questions touchant les Autochtones;
- veiller à mener des consultations au nom de la Couronne;
- fournir une orientation et un soutien techniques au gouvernement;
- travailler avec le gouvernement, les Premières Nations, les organisations autochtones, les entreprises et les autres décideurs à l'élaboration d'une approche pangouvernementale à l'égard des droits ancestraux et issus de traités.

Faits saillants

- Le Secrétariat a prêté conseil et orientation en matière de consultation pour de nombreux dossiers sur le développement des ressources. Le personnel fournit des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact environnemental (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'examen des EIE. Les employés de la Direction sont membres du comité d'examen technique selon le processus d'EIE. Vingt-sept enregistrements d'EIE ont été reçus en 2014-2015. Le Secrétariat a contribué à 23 projets au total, dont certains avaient été enregistrés dans les années précédentes.
- En février 2015, la Direction des relations et de la consultation a organisé pour différents ministères provinciaux une séance d'information sur l'interprétation des traités de paix et d'amitié conclus dans les Maritimes, présentée par l'historien

canadien Willian Wicken, afin de sensibiliser les organismes provinciaux de réglementation aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

- Dans le cadre de ce processus de consultation, le Secrétariat a accordé une aide financière supplémentaire de 64 000 \$ aux Premières Nations de Saint Mary's, de Woodstock et de Madawaska ainsi qu'à l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick afin de les aider à réaliser leur examen technique continu de l'étude d'impact environnemental du projet Sisson.
- Le Secrétariat a donné de nombreuses présentations sur les droits ancestraux et les droits issus des traités au Nouveau-Brunswick ainsi que sur l'obligation de consulter. Ces présentations ont notamment été données lors d'une séance sur la politique gouvernementale en septembre 2014, lors du 12^e Atlantic Canada & Northeast US Energy Summit annuel en octobre, devant l'Association des prospecteurs et entrepreneurs du Nouveau-Brunswick en novembre, ainsi que devant de nombreux ministères gouvernementaux.

Information financière

Le Secrétariat compte sur deux sources de financement :

- A. Budget ordinaire : Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Secrétariat.
- B. Société de développement régional (Fonds pour les initiatives liées aux affaires autochtones) : Le fonds de la Société de développement régional comprend des fonds supplémentaires qui s'ajoutent au budget du Secrétariat, et qui sont consacrés aux initiatives de développement et traités par le système comptable du Secrétariat.

Dépenses ministérielles

**Tableau 1 : État de la situation par programme ou poste primaire
Exercice terminé le 31 mars 2015 (000 \$)**

	Budget	Réel
Services personnels	969 100	862 320
Autres services	148 800	121 506
Matériel et fournitures	11 600	5 520
Biens et équipement	15 500	9 265
Contributions et subventions	250 000	260 000
Total	1 395 000	1 255 581

Le Secrétariat a enregistré un excédent de 139 419 \$ en raison des économies sur la masse salariale et d'une diminution des coûts de fonctionnement.

**Tableau 2 : Société de développement régional – Initiatives d'affaires autochtones
État de la situation par programme ou poste primaire
Exercice terminé le 31 mars 2015 (000 \$)**

	Budget	Réel
Contributions et subventions	2 091 484	1 910 484
Total	2 091 484	1 910 484

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Le tableau ci-dessous met en relief les activités de dotation pour l'exercice 2014-2015 du Secrétariat des affaires autochtones.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2014	2013
Permanent	12	12
Temporaire	3	4
Total	15	16

Le ministère a annoncé 0 concours, soit 0 concours public et 0 concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation – un degré élevé de compétences techniques – une reconnaissance à titre d'expert du domaine	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Suivant l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Secrétariat des affaires autochtones et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le Secrétariat des affaires autochtones ne fait état d'aucune activité législative.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Le Secrétariat s'engage à offrir activement au public des services de qualité dans la langue officielle de son choix. À la suite de l'élaboration du plan sur les langues officielles, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs initiatives de promotion des langues officielles en milieu de travail, par exemple des initiatives qui incitent les membres du personnel à travailler dans la langue officielle de leur choix, qui leur fournissent des occasions de parfaire et de conserver leurs compétences dans leur langue seconde et qui veillent à ce que les clients reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix.

En 2014-2015, deux employés ont participé à un programme d'apprentissage d'une langue seconde. Le Secrétariat a continué de fournir des outils aux employés qui avaient déjà participé à un programme d'apprentissage d'une langue seconde afin qu'ils conservent les compétences acquises.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptée
Rapport 2013 de la vérificatrice générale – volume 2 Recouvrements des créances http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/2013v2-f.asp	1	1

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le Secrétariat des affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Annexe

Premières Nations du Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick compte quinze collectivités des Premières Nations, soit six collectivités de Malécites (ou Wolastoqiyik) le long de la rivière Saint-Jean et neuf collectivités de Mi'kmaq sur les côtes est et nord de la province.

Selon le système d'inscription des Indiens d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, au 31 décembre 2014, le Nouveau-Brunswick comptait 15 249 membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2 ci-dessous). Toutefois, selon le Recensement de 2011, 22 620 Autochtones¹ (d'identité autochtone) vivent au Nouveau-Brunswick. S'entend « d'identité autochtone » les personnes qui ont déclaré être Autochtones, c'est-à-dire qu'elles sont membres d'une Première Nation (amérindiennes), métisses ou inuites, celles qui ont déclaré détenir un statut d'Indien des traités ou être inscrites comme Indiennes conformément à la *Loi canadienne sur les Indiens* et celles qui ont déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Selon le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, s'entend de « peuples autochtones du Canada » les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada.

1 [Source : Statistique Canada. 2013. Nouveau-Brunswick (Code 13) (tableau). Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 11 septembre 2013.]

En décembre 2014, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 754 260², ce qui signifie que les Premières Nations comptaient pour 2 %. Même si ce pourcentage peut sembler faible, la population des Premières Nations augmente beaucoup plus rapidement que la population générale de la province, à 10,55 % par rapport à 2,9 % (voir le tableau 4 ci-dessous).

Au cours des vingt dernières années, les questions liées aux droits ancestraux et au titre autochtone ont été l'objet de nombreuses décisions de la Cour suprême du Canada. En fait, les considérations autochtones se sont avérées essentielles dans l'élaboration des politiques publiques. En reconnaissance des droits ancestraux, le GNB s'est engagé à être un réel partenaire des membres des Premières Nations en s'engageant activement auprès des membres des Premières Nations du Nouveau-Brunswick à améliorer le caractère inclusif de ses organes décisionnels.

2 [Statistique Canada – Catalogue n° 91-002-X au catalogue.]

Tableau 1

Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations		
Année	Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations
2014	754 260	15 249

Graphique 1

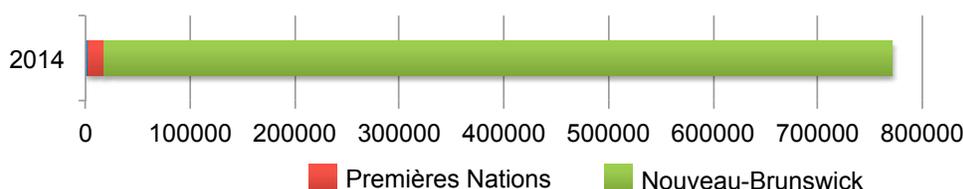


Tableau 2

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick 2014			
	Total	Dans la réserve	Hors réserve
Nouveau-Brunswick	15 249	9 366	5 883
Buctouche	117	74	43
Eel Ground	1 011	566	445
Eel River Bar	708	350	358
Elsipogtog	3 245	2 538	707
Esgenoôpetitj	1 835	1 324	511
Fort Folly	129	36	93
Indian Island	182	104	78
Kingsclear	1 001	704	297
Madawaska	361	156	205
Metepenagiag	662	452	210
Oromocto	660	315	345
Pabineau	298	101	187
Saint Mary's	1 822	875	947
Tobique	2 238	1 485	753
Woodstock	980	286	694

[Source : Système d'inscription des Indiens d'AADNC, au 31 décembre 2014.]

REMARQUE : Les données sur la population dans la réserve de chaque Première Nation ne devraient pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.
- 2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

Graphique 2

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick – 2014

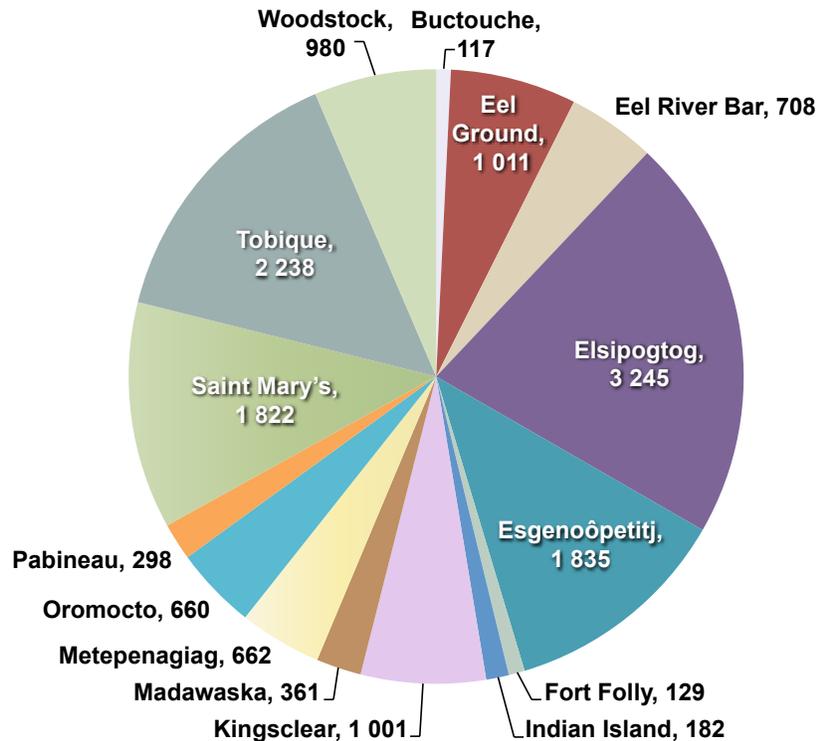


Tableau 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick			
Année	Total	Dans la réserve	Hors réserve
2004	12 247	8 058	4 189
2005	12 434	8 087	4 347
2006	12 616	8 138	4 478
2007	12 868	8 325	4 543
2008	13 175	8 527	4 648
2009	13 366	8 632	4 734
2010	13 626	8 795	4 831
2011	13 948	8 931	5 017
2012	14 649	9 113	5 536
2013	14 978	9 233	5 740
2014	15 249	9 366	5 883

[Source : Système d'inscription des Indiens d'AADNC, au 31 décembre 2014.]

Graphique 3

Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick

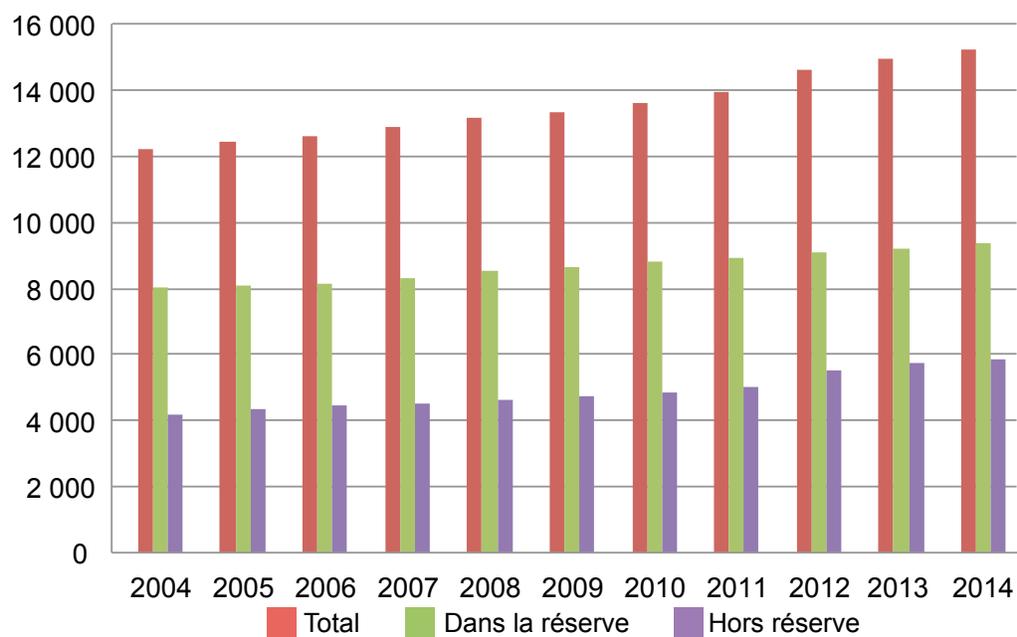


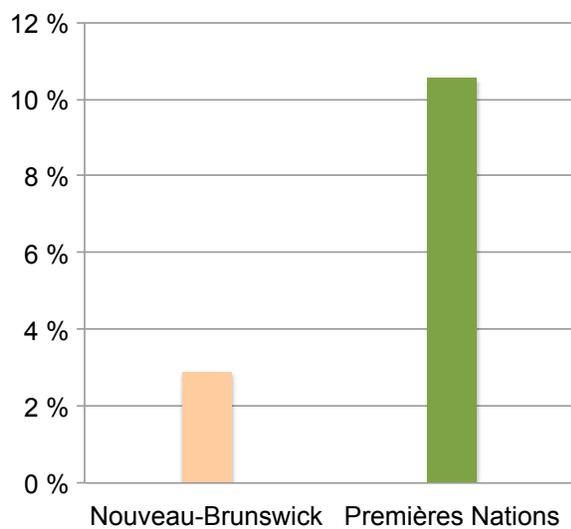
Tableau 4

Croissance démographique 2006-2011		
Année	Population du N.-B.	Population des Premières Nations
2006	729 997	12 616
2011	751 171	13 948
Taux d'accroissement démographique	2,9 %	10,55 %

[Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2011.]

Graphique 4

Taux de croissance démographique (en pourcentage) 2006-2011



Soutien financier des Premières Nations

Initiative conjointe de développement économique (ICDE)

Le Secrétariat des affaires autochtones continue d'appuyer l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), établie en 1995 en tant qu'entente tripartite destinée à coordonner les occasions de développement économique dans les collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick. Au cours des années, l'ICDE a évolué pour devenir aujourd'hui une entité indépendante incorporée et administrée par un conseil d'administration. Le GNB s'est engagé à verser 105 000 \$ par année à cette initiative.

L'ICDE a pour principal objectif de mener à bien des réalisations pratiques axées sur les résultats au moyen de programmes et services existants ou à venir, notamment des initiatives dans les domaines du financement de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises dans différents secteurs d'activité. L'ICDE s'affaire à augmenter l'emploi et le revenu chez les Autochtones du Nouveau-Brunswick vivant dans les réserves et hors réserve.

Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (ACPNNB)

Le Secrétariat des affaires autochtones continue d'appuyer l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, une organisation politique incorporée en 2008 qui encourage l'égalité entre tous les chefs. Il ne s'agit pas d'une organisation de prestation de services. Son objectif consiste à aider les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick à unir leurs voix et à mener des négociations respectueuses et constructives avec la Couronne, l'industrie et toutes les autres parties prenantes concernées. Elle agit à titre de représentante dans les négociations menées dans le cadre des processus tripartites et bilatéraux au Nouveau-Brunswick.

L'Assemblée continue d'agir à titre de représentante des collectivités qui participent à son modèle et de représenter la plupart des Premières Nations. La Première Nation de Saint Mary's n'a jamais fait partie de ce modèle. Les collectivités de Madawaska, de Woodstock et d'Elsipogtog s'en sont retirées.

En 2014-2015, le gouvernement provincial s'est engagé à verser 560 000 \$ à l'ACPNNB.

Ententes des Premières Nations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de ses différents ministères, offre aux Premières Nations plusieurs programmes et services.

Plusieurs ententes de partage des recettes relevant du **ministère des Finances** ont été conclues entre le gouvernement provincial et les collectivités des Premières Nations. En vertu de l'article 11.1 de la *Loi sur l'administration du revenu* et de l'article 24 de la *Loi sur la réglementation des jeux*, le ministre des Finances peut conclure des ententes avec les Premières Nations relativement au partage des recettes fiscales et tirées des jeux générées dans les réserves. Ces ententes de partage des recettes permettent aux collectivités de récupérer des fonds essentiels et visent à favoriser le développement économique ainsi qu'à fournir aux bandes les moyens d'offrir d'importants programmes sociaux à leurs membres. Dans certains cas, les fonds fournis par l'intermédiaire de ces ententes rendent possible la survie de certains services sociaux de base mis à mal en raison du manque à gagner causé par les récentes compressions budgétaires du gouvernement fédéral.

Il existe deux types d'ententes de partage des recettes au Nouveau-Brunswick.

Conventions fiscales et ententes de jeu conjointes

De 1994 à 2001, le gouvernement provincial a signé sept ententes avec les Premières Nations relativement au partage des recettes fiscales et tirées des jeux générées dans les réserves. Ces ententes n'ont pas de date d'expiration, mais peuvent être résiliées sur remise d'un avis écrit de 90 jours de l'une ou l'autre des parties.

Conformément à ces ententes sont remis à la bande 95 % de la TVH provinciale et des recettes fiscales tirées de la vente dans une réserve à un non-Autochtone de produits du tabac, d'essence et de carburant. De plus sont remis aux bandes qui ont formé une commission de jeux des Premières Nations 95 % du profit net provenant des appareils de loterie vidéo situés sur la réserve et 100 % des profits tirés de la vente par la bande de billets de loterie.

Conventions fiscales indépendantes

Depuis septembre 2007, les Premières Nations, qui le souhaitent et qui n'avaient conclu aucune convention fiscale ni entente de jeu conjointe, ont la possibilité de conclure une entente indépendante de partage des recettes fiscales. Depuis, le gouvernement provincial a signé des ententes avec les Premières Nations concernées. Ces ententes visent la même proportion de taxes que les conventions fiscales et ententes de jeux conjointes, mais

comportent une disposition supplémentaire qui exclut précisément les recettes fiscales associées à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, qui sont perçues mais non conservées par la province en raison des dispositions de l'entente relatives au partage.

Au cours de 2014-2015, il a été annoncé que ces ententes de partage des recettes seraient annulées.

En novembre 2014, le premier ministre et le ministre se sont réunis avec tous les chefs des Premières Nations et leurs représentants de même qu'avec les membres de l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick afin de discuter de l'annulation des ententes de partage des recettes. Les Premières Nations ont été informées que le gouvernement examinerait l'annulation des ententes et que la période d'examen s'étalerait sur six mois.

En mars 2015, par suite de la réunion du 18 mars 2015 qui réunissait le premier ministre, le ministre et tous les chefs, les chefs des Premières Nations ont été informés de la conduite d'un examen d'une durée d'un an, et ce, afin d'engager un dialogue collaboratif et de créer une nouvelle voie pour avancer ensemble vers l'avenir.

Tableau 5 – Accords de partage des recettes avec les Premières Nations

Premières Nations	2013-2014	2014-2015
Buctouche	196 995 \$	199 737 \$
Eel Ground	323 490 \$	192 409 \$
Eel River Bar	2 007 143 \$	3 116 968 \$
Elsipogtog	1 118 215 \$	780 647 \$
Esgenoôpetitj	714 880 \$	780 211 \$
Fort Folly	30 053 \$	104 927 \$
Indian Island	0 \$	0 \$
Kingsclear	1 327 167 \$	1 595 526 \$
Madawaska	8 388 229 \$	9 388 136 \$
Metepenagiag	203 318 \$	236 530 \$
Oromocto	2 942 619 \$	2 550 587 \$
Pabineau	575 494 \$	497 706 \$
Saint Mary's	13 538 989 \$	13 290 738 \$
Tobique	48 052 \$	25 573 \$
Woodstock	3 835 209 \$	3 581 029 \$
Total	35 276 853 \$	36 340 724 \$

[Source : Ministère des Finances]

Des ententes de récolte relevant du **ministère des Ressources naturelles** ont été conclues avec les Premières Nations. Le ministère des Ressources naturelles voit à leur gestion en recevant les redevances perçues au nom de chacune des Premières Nations auprès de la scierie qui achète le bois et en les retournant aux Premières Nations, généralement tous les mois.

Au cours de 2014-2015, le ministère des Ressources naturelles a publié : *Mettre nos ressources à l'œuvre : Stratégie de gestion des forêts de la Couronne*. En vertu de cette stratégie, plus de 30 000 mètres cubes de bois résineux seront exploités afin d'accroître les possibilités des collectivités des Premières Nations. De plus, la stratégie permettra de s'assurer que 5 % du bois récolté est utilisé pour appuyer les ententes commerciales en vigueur avec chacune des collectivités des Premières Nations.

Tableau 6 – Redevances sur le bois récolté par les Premières Nations

Premières Nations	2013-2014	2014-2015
Buctouche	13 552 \$	21 416 \$
Eel Ground	192 690 \$	215 958 \$
Eel River Bar	93 966 \$	124 195 \$
Elsipogtog	431 096 \$	811 985 \$
Esgenoôpetitj	249 969 \$	370 535 \$
Fort Folly	30 387 \$	0 \$
Indian Island	25 073 \$	30 337 \$
Kingsclear	160 826 \$	224 518 \$
Madawaska	54 462 \$	77 591 \$
Metepenagiag	132 381 \$	160 019 \$
Oromocto	96 561 \$	122 061 \$
Pabineau	52 538 \$	61 327 \$
Saint Mary's	255 387 \$	281 117 \$
Tobique	391 833 \$	567 842 \$
Woodstock	165 483 \$	216 407 \$
Total	2 346 204 \$	3 285 307 \$

Remarque : Redevances versées aux collectivités autochtones, moins les amendes de récolte connexes.
[Source : Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.]

Une entente-cadre relevant du **ministère de la Sécurité publique** a été conclue entre les gouvernements provincial et fédéral dans le but d'offrir des services de police à toutes les Premières Nations. Des ententes distinctes sur les services de police à l'intention des Premières Nations ont aussi été conclues entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les collectivités des Premières Nations relativement au Service de police communautaire de la GRC à l'intention des Premières

Nations. Une entente a également été conclue entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, la Première Nation de Saint Mary's et la Ville de Fredericton relativement à la prestation de services de police par la force policière de Fredericton.

Tableau 7 – Services de police à l'intention des Premières Nations

Exercice financier	GRC	Service de police communautaire de la GRC	Ville de Fredericton	Total
2012-2013	3 391 000 \$	1 581 000 \$	296 448 \$	5 268 448 \$
2013-2014	3 522 106 \$	1 550 000 \$	228 848 \$	5 300 954 \$
2014-2015	3 505 000 \$	1 471 000 \$	232 000 \$	5 208 000 \$

Un protocole d'entente relevant du **ministère de la Justice et du Cabinet du procureur général** a été conclu entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation d'Elsipogtog relativement à la mise en place du Tribunal du mieux-être d'Elsipogtog. Il s'agit d'un projet pilote qui intègre les pratiques et la culture des Premières Nations et qui, plutôt que de lutter seulement contre le crime, s'attaque aussi aux causes sous-jacentes. Le Tribunal du mieux-être compte deux volets, soit 1) le mieux-être et 2) un tribunal conventionnel. Le projet pilote de quatre ans a été prolongé jusqu'en 2015-2016 afin d'accorder un délai supplémentaire pour mener une évaluation plus approfondie.

Tableau 8 – Affectation budgétaire pour le Tribunal du mieux-être

Exercice financier	Procureur général	Services aux tribunaux	Total
2010-2011	36 700 \$	102 200 \$	138 900 \$
2011-2012	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
2012-2013	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
2013-2014	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
2014-2015	74 000 \$	269 000 \$	343 000 \$
2015-2016	51 000 \$	292 000 \$	343 000 \$

[Sources : Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général]

Des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations relevant du **ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance** ont été conclues avec les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Ces ententes quinquennales ont permis d'éliminer l'écart entre les fonds accordés pour les droits de scolarité par le gouvernement fédéral et les droits de scolarité demandés par le gouvernement provincial. Conformément à ces ententes, lorsqu'une Première Nation effectue un paiement de

droits de scolarité au GNB, la moitié de la somme reçue est réinvestie dans l'éducation des élèves des Premières Nations. Un comité de district pour l'éducation des Premières Nations, formé de représentants officiels des Premières Nations et de représentants de districts scolaires, évalue les propositions d'investissement en matière de personnel, de programmes et de services visant l'apprentissage d'une langue autochtone, des projets de transition et bien plus encore.

Au cours de 2014-2015, les bandes ont signé une autre prolongation d'un an. Les Premières Nations collaborent actuellement avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à la poursuite de ces nouvelles ententes quinquennales (2015-2020).

TABLEAU 9 – Fonds de réinvestissement amélioré des Premières Nations

Premières Nations	2013-2014	2014-2015
Buctouche	164 049 \$	37 324 \$
Eel Ground	365 545 \$	323 057 \$
Eel River Bar	915 178 \$	9 677 \$
Elsipogtog	1 252 432 \$	1 266 610 \$
Esgenoôpetitj	0 \$ *	0 \$ *
Fort Folly	41 492 \$	34 546 \$
Indian Island	108 445 \$	92 400 \$
Kingsclear	531 510 \$	619 100 \$
Madawaska	300 545 \$	(168 619 \$)**
Metepenagiag	289 536 \$	264 115 \$
Oromocto	259 880 \$	353 931 \$
Pabineau	190 040 \$	197 846 \$
Saint Mary's	727 791 \$	507 419 \$
Tobique	829 350 \$	1 357 232 \$
Woodstock	263 725 \$	521 567 \$
Listuguj Mi'gmaq First Nation (PQ)	699 661 \$	571 203 \$
Total	6 939 151 \$	5 987 407 \$

[Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.]

Remarque : *Aucuns fonds n'ont été réinvestis puisque les bandes n'avaient pas encore signé la prolongation des ententes.

**Afin d'ajuster les sommes en double réinvestis au cours de l'année précédente.

En septembre 2014, les écoles publiques du Nouveau-Brunswick comptaient environ 98 906 élèves³, dont 1 405 étaient des élèves des Premières Nations vivant dans une

3 [Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.]

réserve⁴. Les droits de scolarité des élèves des Premières Nations sont payés par le gouvernement fédéral, sous le régime d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. En 2014, le coût des droits de scolarité de chaque élève des Premières Nations fréquentant l'école publique s'élevait à 10 775 \$ par année. Ces droits sont payés au gouvernement provincial de deux façons, soit directement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada au nom de la bande, soit par la bande elle-même. Il existe au Nouveau-Brunswick plusieurs écoles dirigées par des bandes et financées par le gouvernement fédéral qui accueillent des élèves de la maternelle à la huitième année (voir le tableau 10 ci-dessous). En septembre 2014, les écoles dirigées par des bandes comptaient environ 715 élèves⁵.

Tableau 10 – Écoles dirigées par les Premières Nations

Premières Nations	Années scolaires
Eel Ground	maternelle à la huitième année
Elsipogtog	maternelle à la huitième année
Esgenoôpetitj	maternelle à la huitième année
Kingsclear	maternelle à la cinquième année
Metepenagiag	maternelle à la sixième année
Saint Mary's	maternelle à la cinquième année
Tobique	maternelle à la cinquième année

[Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.]

4 [Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.]

5 [Source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.]

Projets spéciaux

Protocole d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique

Le Secrétariat siège toujours au comité directeur et financier du projet de stabilisation des rives de la rivière Tobique, formé au moyen d'un protocole d'entente conclu en décembre 2009 entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique. Ce protocole d'entente veille à ce que la Première Nation de Tobique bénéficie au maximum des occasions de développement économique et des retombées qui en découleront.

Projet de stabilisation des rives de la rivière Tobique

En 2013-2014, une entente a été conclue pour prolonger le projet de stabilisation des rives et restaurer une portion de rive de 1 220 mètres sur la rive est de la rivière Saint-Jean. Ce projet devait être réalisé en deux étapes, la première étant l'établissement des rapports d'évaluation environnementale et d'étude archéologique et la deuxième, la construction elle-même, qui a débuté en 2014-2015.

Grâce à une approche axée sur la collectivité, la Première Nation de Tobique a mené à bien la stabilisation de près de 280 mètres de rives. L'approche axée sur la collectivité préconise la formation et l'embauche des membres des Premières Nations pour réaliser de façon durable une partie substantielle du projet. Lorsque des tâches demandaient des compétences spécialisées, les promoteurs adoptaient une approche axée sur la collectivité et utilisaient des ressources locales. Cette façon de faire a permis d'accroître l'incidence socioéconomique du projet en aidant les personnes et les sociétés qui soutiennent les entreprises et les institutions de la Première Nation de Tobique. Une aide financière de 706 554 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à la réalisation de la première année de ce projet de trois ans.

Projet de réhabilitation du site d'enfouissement

Au cours de 2014-2015, grâce à une approche axée sur la collectivité, la Première Nation de Tobique a mené à bien la réhabilitation du site d'enfouissement. L'approche axée sur la collectivité préconise la formation et l'embauche des membres des Premières Nations pour réaliser de façon durable une partie substantielle du projet. Lorsque des tâches demandaient des compétences spécialisées, les promoteurs adoptaient une approche

axée sur la collectivité et utilisaient des ressources locales. Cette façon de faire a permis d'accroître l'incidence socioéconomique du projet en aidant les personnes et les sociétés qui soutiennent les entreprises et les institutions de la Première Nation de Tobique. Une aide financière de 352 138 \$ a été accordée pour contribuer à couvrir les coûts associés à la réalisation de ce projet.

Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick – Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)

La Première Nation d'Esgenoôpetitj a été sélectionnée pour accueillir les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick de 2014 après un processus de mise en candidature supervisé par l'Association sportive et récréative autochtone du Nouveau-Brunswick. Les collectivités de Saint Mary's, d'Elsipogtog, de Metepenagiag, d'Esgenoôpetitj, de Tobique, de Woodstock, d'Eel Ground et d'Eel River Bar ont participé aux Jeux. Les activités sportives comprenaient entre autres le baseball, le tir à l'arc, le soccer, l'athlétisme, le canot et le golf. Les jeunes et les adultes représentaient les collectivités de façon égale grâce à la participation de plus de 1 000 athlètes et entraîneurs.

Le Secrétariat a appuyé l'édition 2014 des Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick, qui ont eu lieu sur le territoire de la Première Nation d'Esgenoôpetitj du 6 au 9 août 2014. Au cours de 2014-2015, le GNB a accordé 20 000 \$ pour aider à couvrir les coûts associés à cette activité. Les jeux d'été sont de retour pour la cinquième année consécutive, après une absence de 24 ans.

Initiative conjointe de développement économique (site Web du Groupe de travail sur les affaires autochtones)

L'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), en partenariat avec le Secrétariat des affaires autochtones et le Groupe de travail sur les affaires autochtones, a lancé avec succès un site Web visant à encourager la croissance économique dans les collectivités des Premières Nations. Ce site met en avant les réalisations et les progrès confirmés relatifs au développement économique des Autochtones, en fait la promotion et les communique. Il fournit aussi des renseignements utiles et donne de l'information sur les questions touchant le développement économique des Autochtones. Environ quarante histoires de réussite bilingues sont publiées sur le site Web.

Au cours de 2014-2015, le GNB a accordé une somme de 12 953 \$ afin de continuer à surveiller le site Web et à l'enrichir en fonction de l'orientation du groupe de travail.

Financement de la consultation des Premières Nations à l'égard d'un projet précis – Étude d'impact environnemental du projet du ruisseau Sisson (Assemblée des chefs des Premières Nations et Premières Nations de Saint Mary's, de Woodstock et de Madawaska)

Le Secrétariat des affaires autochtones a accordé une aide financière collective de 64 000 \$ aux Premières Nations de Saint Mary's, de Woodstock et de Madawaska ainsi qu'à l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick afin de les aider à réaliser un examen technique de l'étude d'impact environnemental du projet Sisson dans le cadre du processus de consultation.

Coordonnateurs des communications dans les collectivités des Premières Nations (Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick)

Le Secrétariat des affaires autochtones appuie l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick dans la mise en place de coordonnateurs des communications dans les collectivités des Premières Nations. Ces coordonnateurs aideront l'Assemblée à engager des discussions constructives avec les gouvernements provincial et fédéral et contribueront à l'établissement de communications entre l'Assemblée et les collectivités des Premières Nations. Au cours de 2014-2015, le GNB a accordé 112 320 \$ pour aider à couvrir les coûts associés à l'embauche de ces coordonnateurs.

Coordonnateurs de l'exploitation forestière dans les collectivités des Premières Nations – Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick

Le Secrétariat des affaires autochtones appuie l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick dans la création d'un poste de coordonnateur et d'adjoint de l'exploitation forestière dans les collectivités des Premières Nations. Les rôles et les responsabilités des coordonnateurs ont été définis pour favoriser le dialogue entre les Premières Nations, le ministère des Ressources naturelles et les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne relativement aux questions liées à

l'exploitation forestière. Au cours de 2014-2015, le GNB a accordé 90 000 \$ pour aider à couvrir les coûts associés à l'embauche de ces coordonnateurs.

Investissement dans des programmes de formation dans le secteur minier à l'intention des Premières Nations

En vue d'optimiser les possibilités d'emplois hautement spécialisés pour les clients ciblés, le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont mené des consultations auprès de l'industrie et de ses entreprises de la chaîne d'approvisionnement afin de déterminer les possibilités d'emploi émergentes. En ciblant ces possibilités, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a permis la prestation de programmes précis de formation professionnelle et l'orientation de diplômés vers les milieux industriels ainsi que les divers fabricants et fournisseurs de services de la chaîne d'approvisionnement participant à la mise en œuvre de projets de développement économique d'envergure.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi 136 000 \$ dans deux programmes de formation à l'intention de 23 Autochtones à la mine Caribou de la Société minière Traveli près de Bathurst. Tous les élèves entreprennent actuellement leur stage pratique à la mine avant de devenir employés de l'entreprise.

Carte des Premières Nations Malécites et Mi'kmaq

